



# Approche Environnementale de l'Urbanisme

## Stage Maître d'œuvre

**EQUIPE PEDAGOGIQUE**

Responsable pédagogique

Anne GOBBEY (ADEME)

**Formateurs**

Anne GENTIL (URBICAND), Fabrice VUILLON (SOBERCO)

### POUR QUI ?

Architectes, urbanistes, personnels des bureaux d'étude, de profil généraliste, souhaitant développer une approche environnementale globale des projets d'aménagement et d'urbanisme lors de missions d'assistance à maître d'ouvrage.

### CONTENU

Présentation du contexte et des enjeux actuels

Votre vision de l'AEU

Participation des stagiaires sur les objectifs de l'AEU et le rôle de l'animateur AEU.

Présentation de la démarche AEU

Les objectifs visés, les grandes étapes et les bénéfices attendus.

Présentation d'une expérience AEU par un témoin

Enjeux environnementaux et apports de l'AEU pour les thématiques (eau, énergie, mobilité et déplacements, biodiversité, déchets, climat, bruit)

Pour chacune des thématiques présentées, on aborde les points suivants : constats, enjeux, moyens disponibles, illustrations

Travail en sous-groupes autour d'un projet d'aménagement de ZAC

Conduire, en accéléré, les 2 premières étapes d'une AEU

Diagnostic de départ, identification et hiérarchisation des enjeux environnementaux d'un projet sur les thématiques énergie et transport, propositions d'orientations et de principes d'aménagement

Application de la démarche AEU en fonction du type de projet : SCOT, PLU, opération d'aménagement.

Transcription des orientations dans les documents d'urbanisme et mesures d'accompagnement

Documents d'urbanisme PLU, SCOT et procédures d'aménagement.

Travail en sous-groupes autour d'une révision de PLU

Faire une proposition AEU en réponse à un cahier des charges

Accompagnement ADEME

Echanges sur le développement de l'AEU dans la région, le rôle des BE, la constitution du réseau d'experts,....

### QUELS MOYENS PEDAGOGIQUES ?

EXPOSES

TEMOIGNAGE

TRAVAUX EN SOUS-GROUPES

### QUELS OBJECTIFS ?

- Comprendre la démarche AEU et le rôle de l'animateur d'une AEU
- Être en mesure d'adapter la démarche à différents types de projets et de contextes.
- Connaître les principaux enjeux environnementaux en lien avec l'urbanisme
- Identifier les apports possibles de l'AEU pour répondre à ces enjeux environnementaux
- Avoir des connaissances de base pour répondre à un cahier des charges
- Savoir où et comment transcrire les orientations d'une AEU dans les différents documents d'urbanisme

### OÙ ET COMMENT ?

Cette formation est prévue à **REIMS**

- du mercredi 2 au vendredi 4 décembre 2009

Durée : 3 jours.

Places disponibles : 15

La formation est ouverte en priorité aux personnes de la région organisatrice.

Tarif : **1 300 euros**



## RENSEIGNEMENTS

Sandrine GOURNAY  
IFRB Champagne-Ardenne  
03 26 48 42 28

# Approche Environnementale de l'Urbanisme Stage Maître d'œuvre

Mercredi 2 au vendredi 4 décembre 2009

## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Adresser à l'IFRB -  
(10 rue St Hilaire - BP 2738 - 51060 REIMS Cedex)

**Avant le 28 octobre 2009 :**

- le bulletin d'inscription
- une note précisant vos attentes et motivations quant à la formation

Tarif : les droits d'inscription s'élèvent à 1 300 euros nets de taxes (établissement non assujéti à la TVA, exonération accordée par le ministère du Budget le 15 juillet 1993) et comprennent :

- la participation au stage,
- un CDROM contenant des documents ressource sur l'AEU
- les déjeuners et les boissons servies lors des pauses.

## REGLEMENT

A réception d'une facture :

- soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IFRB Champagne-Ardenne,
- soit par virement à l'ordre de l'IFRB Champagne-Ardenne.

Banque : BTP Banque- Code banque : 30258- Code guichet : 00087 - N° de compte : 1710028A001- Clé 89 - N° Siret : 389 33 54 15 000 11 - code NAF : 7219 Z

### Modification ou annulation de l'inscription

Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 2 semaines avant le début de la session. Toute annulation intervenant moins de 15 jours avant la session sera facturée d'un montant forfaitaire de 30 % du coût pédagogique. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité.

